



Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Vienne
Service des affaires
Juridiques et
contentieuses

N° 176-2020

Arrêté relatif à la composition du CTSD de la CHARENTE

La rectrice de l'académie de Poitiers,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;
Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 8 avril 2011 modifié portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale,
Vu l'arrêté rectoral 269 2018 du 14 décembre 2018 portant répartition des sièges des organisations syndicales au Comité technique des services académiques et aux Comités techniques spéciaux départementaux de l'académie de Poitiers au vu des scrutins s'étant déroulés du 29 novembre au 06 décembre 2018,
Vu les propositions des organisations syndicales,
Arrête :

Article 1 : Sont désignés représentants des personnels au Comité Technique Spécial Départemental de la Charente :

En qualité de membres titulaires (10 membres) :

-Pour l'union FSU/CGT :

- Monsieur Sébastien GOYER
- Madame Elise MOREAU
- Monsieur Julien PEYRAUT
- Madame Corinne AMIC-DESVAUD
- **Monsieur Benoît OUVRARD**
- Monsieur Alain HERAUD

-Pour l'UNSA :

- **Monsieur Vincent CABIROL**
- Madame Sophie REBOUL-PIAS
- Madame Sophie HARNOIS

-Pour la FNEC-FP-FO :

- Madame Nelly NIAUD

En qualité de membres suppléants (10 membres) :

-Pour l'union FSU/CGT :

- Madame Christelle ROBUCHON
- Monsieur Vincent FAUCHER
- **Madame Nadine VIEL-FISCHER**
- **Madame Laetitia MARTIN**
- Madame Béatrice CUGAT
- Monsieur Xavier FAVRE

-Pour l'UNSA :

- **Monsieur Richard GAZAUD**
- Monsieur Jean-Luc BORDENAVE
- Madame Maryse PORTAL

-Pour la FNEC-FP-FO :

- Monsieur Jean Christophe LAMARQUE

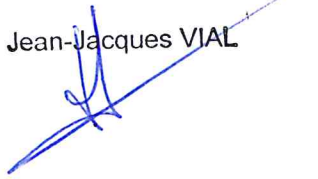
Article 2 : L'arrêté 024-2019 relatif à la désignation des membres du CTSD de la Charente est abrogé.

Article 3 : La durée du mandat des représentants du personnel, à compter du 1^{er} janvier 2019 est fixée à 4 ans.

Article 4 : Madame la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Charente est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie,

Jean-Jacques VIAL



A Poitiers, le 4 septembre 2020

Bénédicte ROBERT

Rectrice de l'académie de Poitiers